



**BIENVENUE**  
**Réunion de rentrée – Vendredi 08 Septembre – 18h00**



# En quelques mots...

Pôle de référence en matière d'enseignements artistiques, les établissements d'enseignement en musique danse et théâtre, ont pour mission centrale la sensibilisation et la formation des futurs amateurs aux pratiques artistiques et culturelles.

La formation artistique est reconnue aujourd'hui comme constitutive de l'éducation des enfants et des jeunes. Elle participe à la formation de leur personnalité, développe leur culture personnelle et leur capacité de concentration et de mémoire. Elle prépare ainsi les jeunes à tenir un rôle actif dans un espace de vie en constante mutation en confortant l'intuition de l'échange et la réalité de la pratique collective.

Cette éducation s'appuie en partie sur les établissements d'enseignement artistique, mais s'organise autour d'un partenariat avec l'éducation nationale, les collectivités locales, les artistes et les diffuseurs.

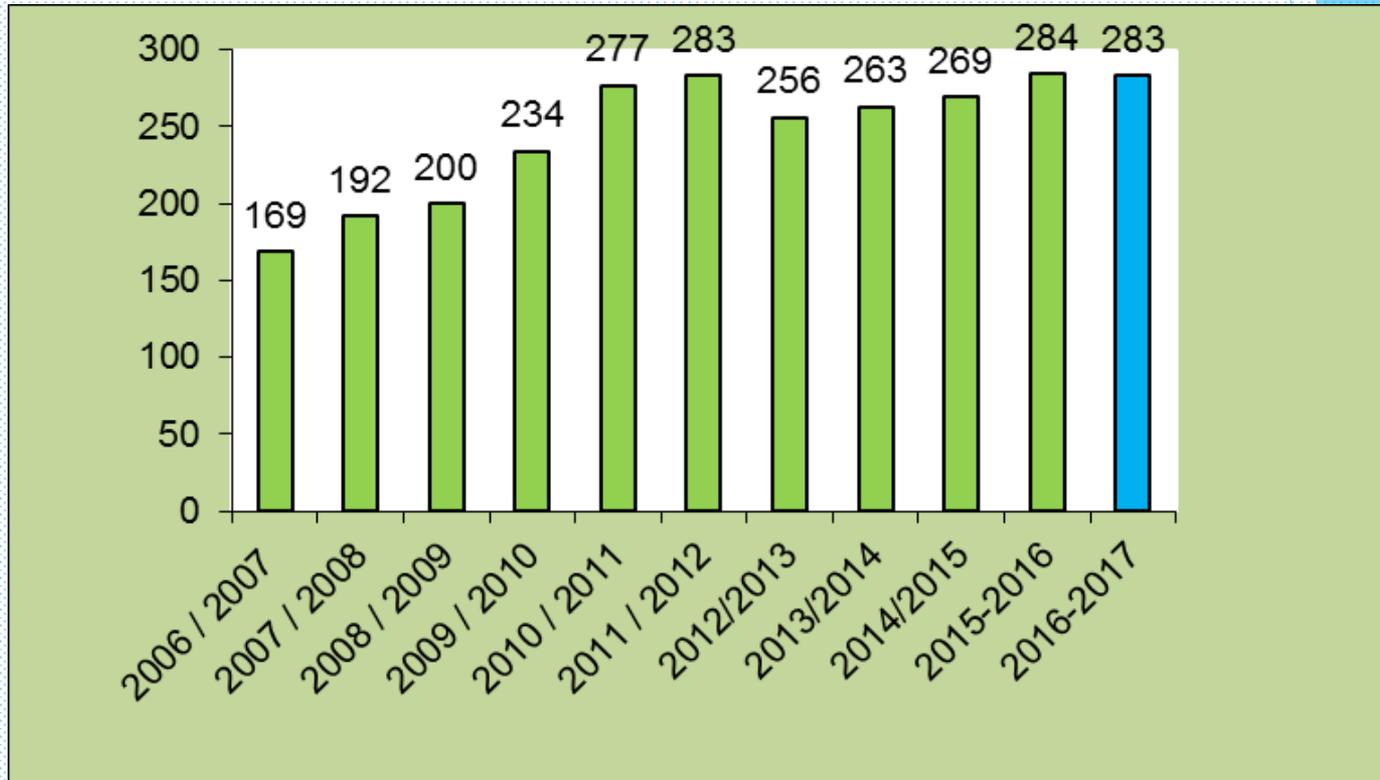
# Une école de proximité

L'école de musique de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez s'organise autour de 3 lieux d'enseignements :

- Meslay du Maine
- Bouère
- Chémeré le Roi



# Quelques chiffres...



# L'équipe pédagogique

- Saxophone et direction : *Vincent BREHARD*
- Percussions : *Jean-François LANDEAU*
- Trombone et tuba : *Landry MONNIER*
- Piano : *Louise GRAVEZ*
- Guitare : *Damien BEUTIER*
- Flûte traversière : *Estelle GIGANT*
- Trompette et cor : *Camille ARTHUIS*
- Clarinette : *Flavie HUAULME*
- Basson, guitare basse : *Romain TIRATAY*
- Orgue : *Juliette GRELLETY-BOSVIEL*
- Contrebasse : *Guillaume BELLANGER*
- Éveil Musical et violon : *Bénédicte Blouin*
- Ateliers théâtre : *Pierre Chauveau*
- Eveil théâtral : *Anne Chamaret*

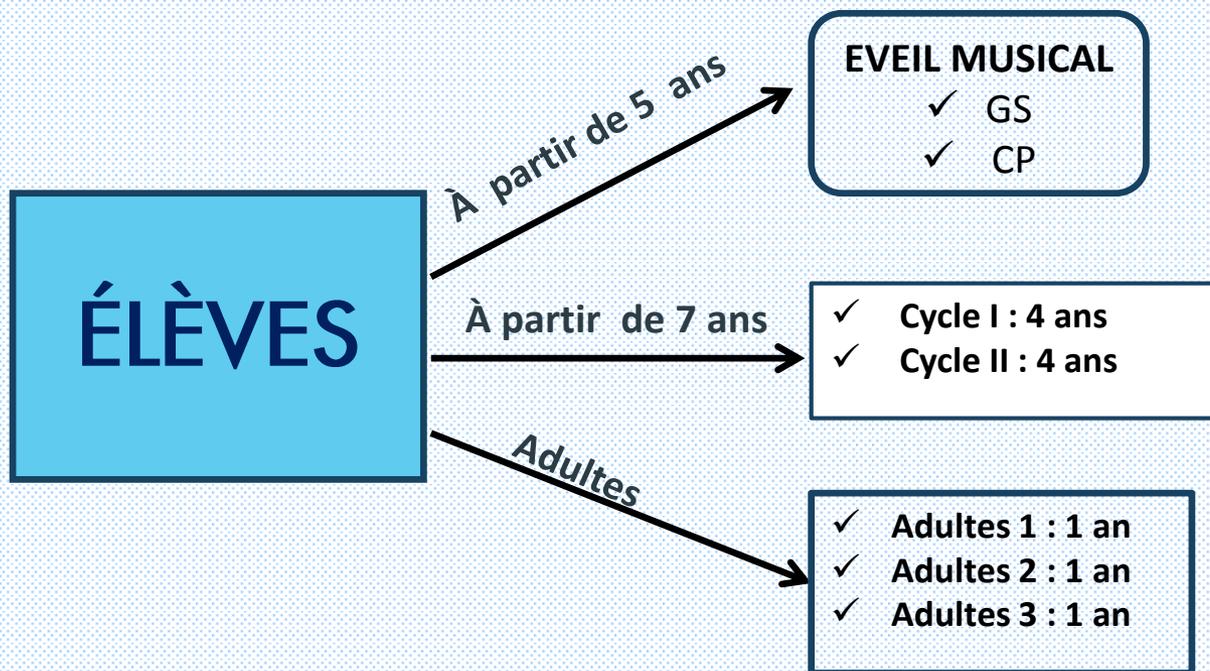


# Les axes de formation

- 1- La formation Musicale,
- 2- La formation Théâtrale,
- 3- La formation Instrumentale,
- 4- La formation aux Pratiques Collectives.



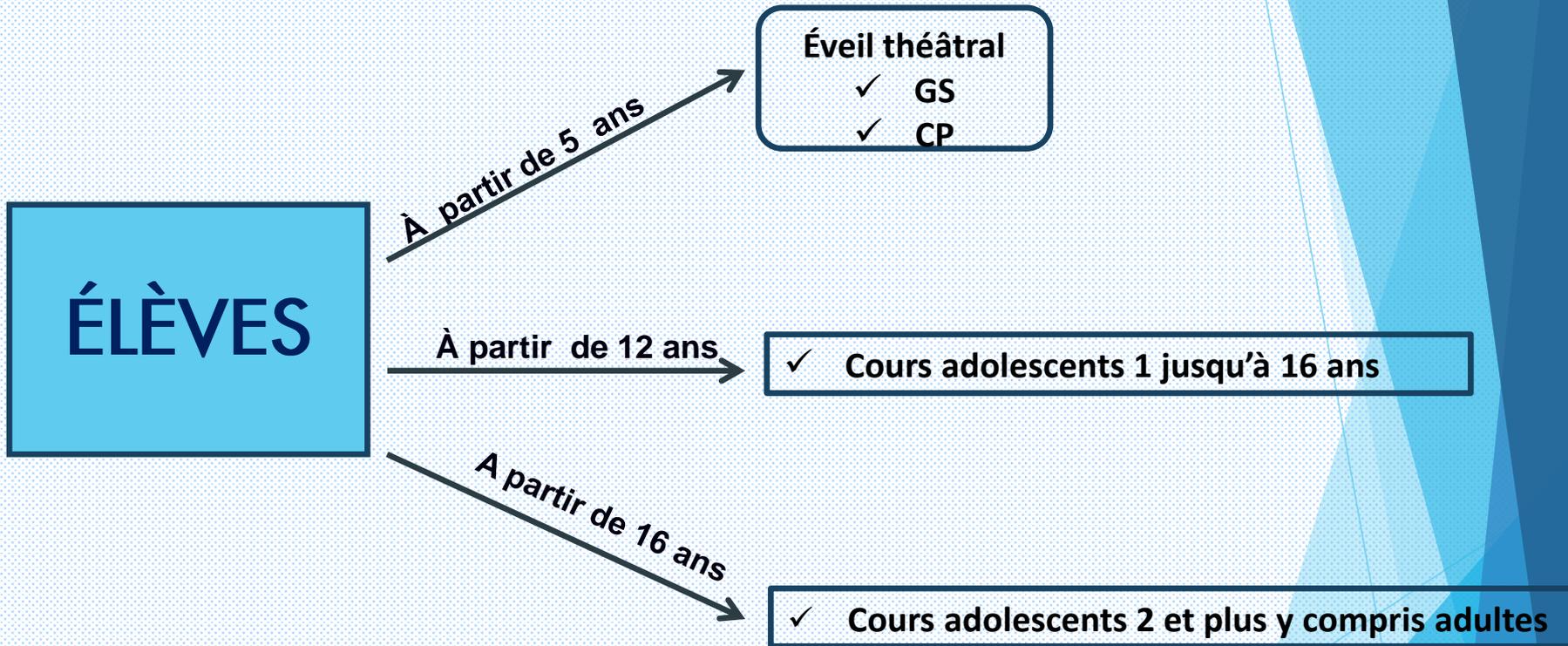
# 1- La formation musicale (FM)



Le planning est disponible à l'issue de la réunion.

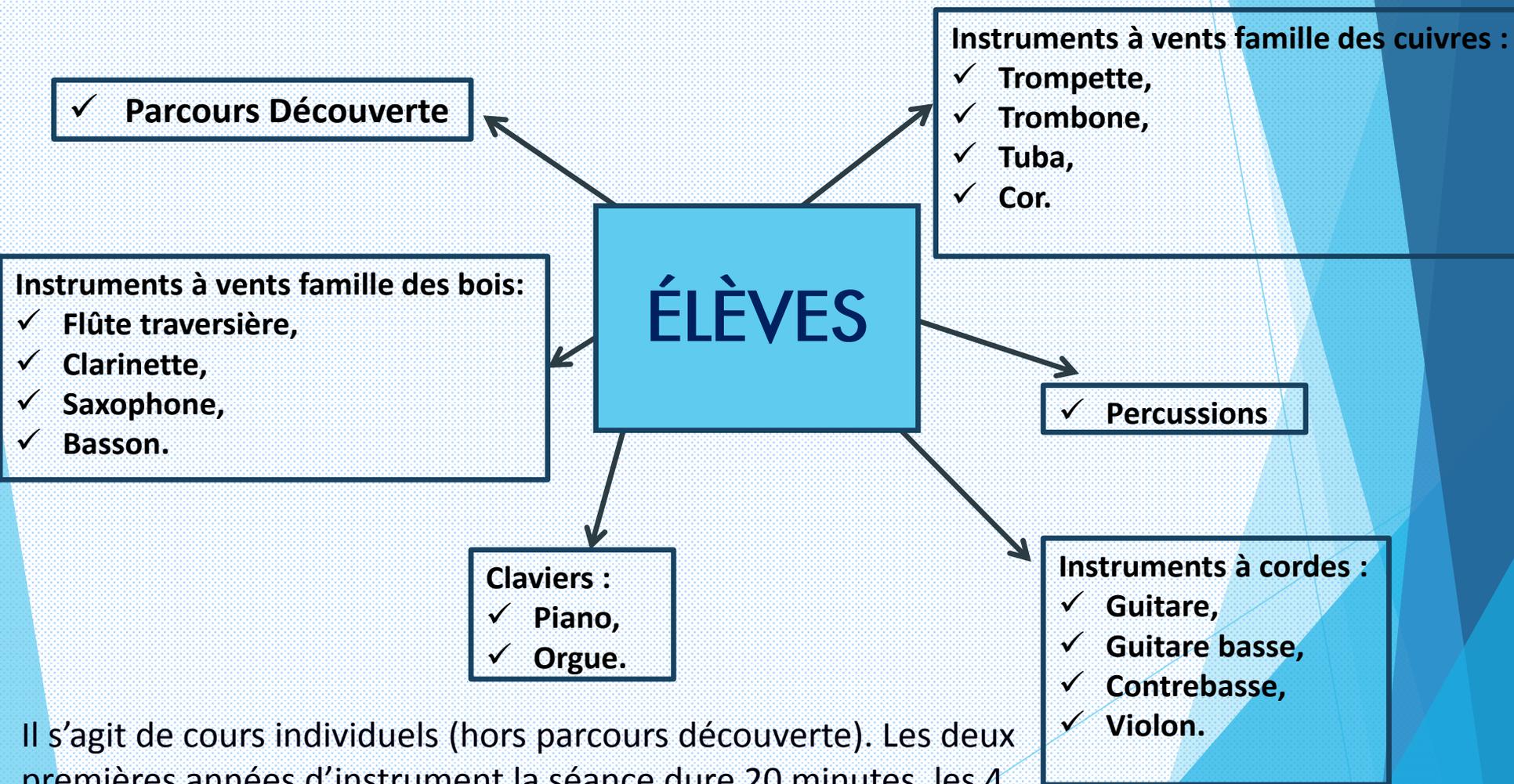
Pour les IM1, IM2 et préparatoire, pensez à nous faire connaître votre choix de créneau horaire dès que possible.

## 2- La formation théâtrale



Travail collectif, apprentissage sur le jeu d'acteurs

# 3- La formation instrumentale



Il s'agit de cours individuels (hors parcours découverte). Les deux premières années d'instrument la séance dure 20 minutes, les 4 années suivantes 30 minutes, et les 2 dernières années 45 minutes.

L'école de musique dispense un enseignement pour une dizaine d'instruments. Elle propose une location à l'année de ces instruments sur 1 année renouvelable 1 fois. Le tarif de location est de 65,00 €.

Les instruments disponibles sont :

- Clarinette,
- Trompette,
- Flûte traversière,
- Trombone,
- Saxophone,
- Basson.

# 4- Les Pratiques Collectives

Les élèves, enfants ou adultes, sont au centre de notre projet pédagogique qui s'articule autour d'une mise en pratique importante et quasi permanente.

C'est pourquoi nous demandons aux jeunes et moins jeunes musiciens de s'investir dans une pratique collective, dès la 2<sup>nd</sup> année de pratique instrumentale, en concertation avec les professeurs d'instrument, afin qu'ils prennent conscience de l'interaction qui s'opère entre les instruments et leurs « rôles », non fixes, dans la musique.

Ces moments collectifs sont aussi source de dynamisme et d'échanges qui génèrent l'envie et la motivation pour des restitutions publiques.



# Assiduité, engagement des élèves et des familles

Les élèves doivent se présenter en cours :

- A l'heure, et de manière assidue,
- Le cours de formation musicale n'est pas une option,
- Les pratiques collectives nécessitent un engagement complet annuel,
- Si vous ne pouvez pas vous rendre à un cours merci de prévenir le professeur responsable, ou de le signaler par mail ou par téléphone à l'école de musique.

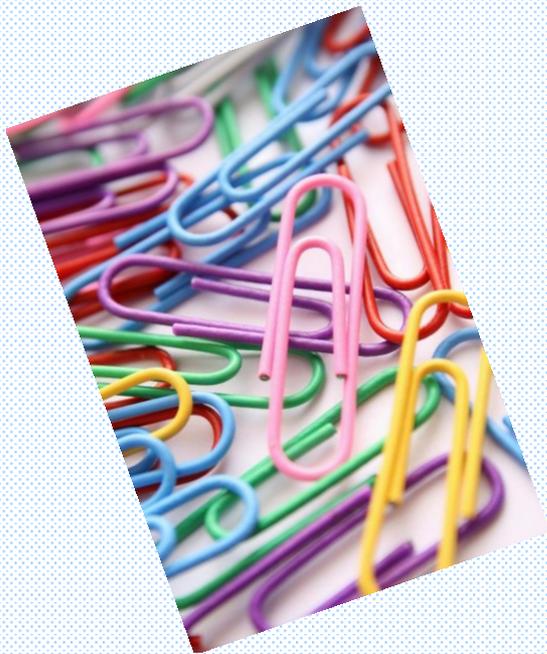
# Éléments budgétaires année scolaire 2016/2017

- ▶ Élèves en musique et théâtre : 283
- ▶ Quelques chiffres :
  - Dépenses de fonctionnement : 347 000 €
  - Recettes : 120 000 €
  - Part supportée par la collectivité : 227 000 €
- ▶ Pour information :

Sur l'année scolaire 2016/2017, le coût résiduel par élève était d'environ 800 €

  - Le Conseil Départemental apporte un soutien financier à hauteur de 15 à 20.000 € par an.

# Rentrée 2017- 2018



# Les projets de l'année 2016 - 2017

## Les stages

Stage MAO (Musique Assistée par Ordinateur). Le stage se déroulera le Jeudi 02, Vendredi 03 et Samedi 04 Novembre. Tarif : 70 €

Stage d'Orchestre : Du lundi 30 Octobre au Vendredi 03 Novembre : Gratuit

Stage Rythm'and Groove : 26, 27 et 28 Octobre au 6\*4 : Gratuit

## Thème de l'année : La Musique Ancienne

Projet Musique Ancienne : Deux semaines banalisées :

- 1<sup>ère</sup> semaine : Du lundi 18 au Samedi 23 Décembre,
- 2<sup>ème</sup> semaine : Du lundi 09 au Samedi 14 Avril.

# Les projets de l'année 2016 - 2017

## **Les manifestations :**

• *Le planning des manifestations* (Graines de musiciens, concert des grands élèves, concerts de pratiques collectives, tournée théâtrale, partenariat avec le 21<sup>ème</sup> Festival Ateliers Jazz de Meslay-Grez...) vous sera envoyé par mail dans le courant de la semaine prochaine.

**Au cours de l'année, une proposition d'actions culturelles en partenariat avec l'association La Note Bleue vous sera envoyée par mail.**

Au programme, une sortie à L'Entracte à Sablé, un concert ONPL à Angers, un théâtre musical à Ernée et un concert à Paris.

# Nos partenaires

- La Note Bleue,
- Harmonie Sainte Cécile de Meslay du Maine :
  - 11 Novembre : Concert d'automne,
  - 17 Décembre : Concert de Noël,
  - 30 et 31 Mars : Concerts de Printemps.
- Festival Ateliers Jazz de Meslay-Grez :
  - Du 05 au 12 Mai 2017.
- Atelier du Petit Vauvéron (La Bazouge de Chémeré) :
  - Samedi 24 Mars « Graine de musiciens itinérante »

# La facturation

**Rappel** : Le montant de la facturation est calculée en fonction du Quotient Familial. Trois tranches ont été créées. Les élèves adultes (+ de 18 ans au 1<sup>er</sup> septembre de l'année 2016) seront facturés directement dans la tranche 3.

## 1 – A réception de facture

- 3 factures dans l'année (Novembre, Janvier et Avril),
- Les règlements peuvent se faire en espèces ou en chèque (à l'ordre du Trésor Public)
- Ils sont déposés ***directement*** au Trésor Public de Meslay-du-Maine.

## 2 – Prélèvement automatique en 3 fois

- Réception de la facture avec l'échéancier en Octobre 2017,
- Les mois de prélèvement sont Octobre, Janvier et Avril (aux alentours du 30).

## 3 - Prélèvement automatique en 10 fois

- Réception de la facture avec l'échéancier en Octobre 2017.
- Les 10 prélèvements s'échelonnent de d'Octobre 2017 à Juillet 2018 (aux alentours du 30).

# La facturation (suite)

## 4- Tickets CAF et MSA

- Après acquittement de votre facture, l'école de musique les complète et les signe.
- Le remboursement se fait directement sur votre compte.

## 5- Pass Culture Sport et Chéquier Jeunes Collégiens

- Déposer votre *Pass culture Sport* ou *Chèque jeunes collégiens* à l'école de musique.
- Déduire la valeur de ce bon (16€ ou 13€) sur votre prochain règlement.

**Nous ne prenons pas les chèques vacances, ni les chèques emploi service.**

***Les arrêts en cours d'année n'entraînent pas de remboursement ou d'annulation de facture sauf cas particuliers (déménagement,...)***

# Vos interlocuteurs

## **Direction**

Vincent BREHARD

02.43.98.74.08

[ecoledemusique@paysmeslaygrez.fr](mailto:ecoledemusique@paysmeslaygrez.fr)

[v.brehard@paysmeslaygrez.fr](mailto:v.brehard@paysmeslaygrez.fr)



## **Coordonnateur des Pratiques Collectives**

Guillaume BELLANGER

02.43.98.74.08

[ecoledemusique@paysmeslaygrez.fr](mailto:ecoledemusique@paysmeslaygrez.fr)

[g.bellanger@paysmeslaygrez.com](mailto:g.bellanger@paysmeslaygrez.com)



## **Assistante administrative**

Julie CRIBIER

02.43.64.37.45

[ecoledemusique@paysmeslaygrez.fr](mailto:ecoledemusique@paysmeslaygrez.fr)

[j.seguin@paysmeslaygrez.fr](mailto:j.seguin@paysmeslaygrez.fr)



# Pour les nouveaux IM1

## Formation Musicale IM1

Cours collectif d'une durée de 1h par semaine

Deux horaires au choix :

- Lundi de 16h45 à 17h45 à Bouère
- Mercredi de 16h00 à 17h00 à Meslay du Maine
- Vendredi de de 17h00 à 18h00 à Meslay du Maine.



## Parcours Découverte (facultatif)

Cours collectifs (de 6 à 10).

- 3 créneaux de 30min, au choix, le vendredi (1<sup>er</sup> cours le Vendredi 30 Septembre).
- Découverte de l'ensemble des instruments enseignés à l'école de musique



## Manifestations de l'établissement

- G.D.M. (Graines de Musiciens)
- Concert des grands élèves.
- Concerts des pratiques collectives,
- Tournée théâtrale,
- Action culturelle....